



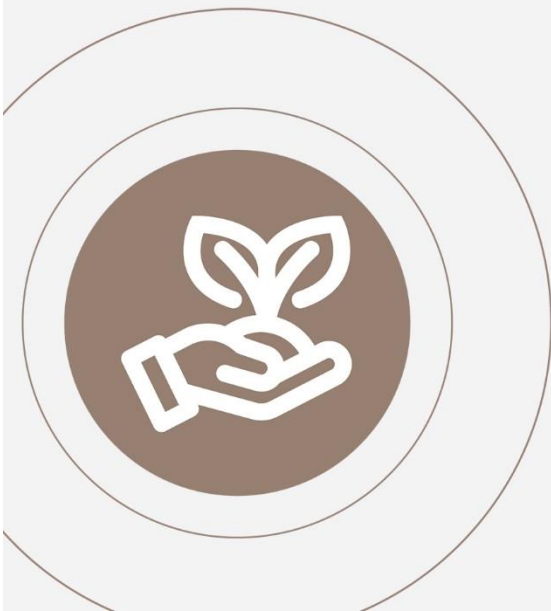
Réseau Environnement

Catalyseur de l'économie verte au Québec

Mémoire

Le projet de règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés

Juin 2022





Présentation de Réseau Environnement

Plus important regroupement de spécialistes en environnement au Québec, Réseau Environnement agit comme catalyseur de solutions innovantes pour une économie verte¹. Carrefour d'informations et d'expertises favorisant l'émergence de solutions environnementales, l'association assure l'avancement des technologies et de la science dans une perspective de développement durable. Elle rassemble des expertes et des experts des domaines public, privé et académique qui œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, des changements climatiques, de l'énergie, des sols, des eaux souterraines et de la biodiversité.

¹ L'économie verte est une approche pour mettre en œuvre le développement durable (ISQ, 2020). C'est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources (PNUE, 2011).



Table des matières

<i>Présentation de Réseau Environnement</i>	1
<i>Table des matières</i>	2
<i>Introduction</i>	3
<i>Recommandations</i>	4
1. Permettre davantage de débouchés pour les sols contaminés.....	4
2. S’assurer que la traçabilité fonctionne.....	5
3. Décaler la mise en application du règlement.....	6
4. Préciser certains articles du règlement	7
<i>Conclusion</i>	8
<i>Références</i>	9



Introduction

Chaque année, plusieurs centaines de tonnes métriques de sols contaminés excavés sont envoyées dans nos lieux d'enfouissement technique (LET) selon le ministère. Sachant que le sol est une ressource non renouvelable (FAO, 2015), et qu'il est souvent possible de le valoriser et/ou de le traiter, il est important de promouvoir les alternatives à l'enfouissement.

En ce sens, à travers son nouveau projet de règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés, le gouvernement propose, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'instaurer une redevance pour soutenir la gestion durable des sols contaminés (MELCC. 2022).

Comme promoteur d'une économie verte et circulaire, Réseau Environnement tient à souligner les efforts du ministère pour favoriser le traitement et la valorisation des sols. Nous croyons à la redevance, mais sommes d'avis que certains enjeux doivent être considérés.

Afin de soumettre ses commentaires, à l'occasion de la consultation publique sur le nouveau projet de règlement, Réseau Environnement a réuni un comité d'experts composé de spécialistes du secteur Sols et Eaux souterraines.

Vous trouverez dans les sections suivantes certains enjeux concernant ce projet de règlement ainsi que les recommandations associées.



Recommandations

1. Permettre davantage de débouchés pour les sols contaminés

Il existe, à l'heure actuelle, peu de filières de valorisation pour les sols contaminés AB et BC. En effet, en raison de l'enjeu de lixiviation, les sols BC sont majoritairement envoyés dans les LET. Les sols AB peuvent être utilisés pour remblayer des carrières ou comme matériaux de recouvrement, mais ces options ne permettent pas de valoriser l'intégralité des sols contaminés et c'est pour cette raison que de grandes quantités de sols AB se retrouvent dans les LET.

Bien que la finalité d'une redevance soit de favoriser le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés, l'instaurer dans le système actuel, sans créer ou permettre de nouveaux débouchés, ne permettrait pas d'optimiser la réduction de sols qui sont envoyés à l'enfouissement. Le comité est unanime sur le fait qu'il faut développer des processus permettant de se soustraire à l'enfouissement.

Il semble donc préférable de permettre davantage de filières de valorisation. L'idée ici est d'ouvrir davantage la réglementation afin de favoriser le développement de filières de valorisation rendues possibles par l'aménagement réglementaire. Des suggestions de débouchés locaux, tels que des banques de sols, le remblayage de mines ou encore la réutilisation dans des matériaux, pour les sols AB et BC ont fait l'objet d'un mémoire complet, dont le lien se trouve ici : [Mémoire pour les débouchés](#).

Réseau Environnement et son comité d'experts et d'expertes restent disponibles pour poursuivre les démarches, développer les recommandations et approfondir la réflexion sur ces débouchés.



2. S'assurer que la traçabilité fonctionne

Il est également important de rappeler que le bon fonctionnement d'un règlement de redevance dépend en grande partie du système de contrôle associé. En effet, la mise en place d'un contrôle adéquat permet d'éviter le développement d'un marché parallèle qui ne serait pas respectueux de l'environnement. Le règlement sur la traçabilité est un exemple de règlement qui peut actuellement être contourné du fait du manque de contrôle régulier des camions de transport.

Le règlement sur la traçabilité est d'ailleurs intimement lié au règlement sur la redevance du fait que c'est le système Traces Québec qui permettra d'appliquer la redevance. Ce lien étroit requiert donc que le système de traçabilité soit éprouvé et étanche afin que l'ensemble des acteurs du milieu soient impliqués. En augmentant le prix de l'enfouissement en LET, l'imposition d'une redevance rendrait encore plus attrayante la disposition illégale pour les entreprises malveillantes. Il est donc recommandé de renforcer les contrôles en lien avec le respect du règlement sur la traçabilité. Cela devrait permettre d'éviter le développement d'un marché parallèle allant à l'encontre de l'objectif du règlement qui est de lutter contre la disposition illégale des sols contaminés.

Le contrôle pourrait se faire à différents endroits et voici quelques suggestions de points de contrôle et de méthodes :

- Surveillance sur les chantiers par des inspecteurs indépendants pouvant contrôler la dilution potentielle;
- Ajouter les contrôleurs routiers afin qu'ils puissent contrôler les camions de transport et vérifier le respect du règlement sur la traçabilité;
- Inscription à la plateforme Trace Québec automatique dès le début d'un projet;



3. Décaler la mise en application du règlement

Réseau Environnement recommande de mettre en place les actions évoquées plus haut, en lien avec la traçabilité et les débouchés, avant la mise en application du règlement. D'après les acteurs du milieu, le délai pour se préparer paraît insuffisant. Les organismes municipaux sont un bon exemple de la nécessité de songer à décaler la date d'entrée en vigueur afin de permettre l'intégration des coûts supplémentaires au budget. Les recommandations concernant les débouchés et la traçabilité nécessitent également du temps afin d'être mises en place.

Un tel règlement permettra de financer des projets afin de stimuler des filières de valorisation et d'aider à la réhabilitation de terrains contaminés. L'ouverture réglementaire mentionnée dans notre mémoire sur les débouchés permettra ainsi de créer de nouveaux débouchés alors que la redevance stimulera le développement de ces nouvelles possibilités. Le report de la mise en application semble donc être nécessaire et il est raisonnable de croire que la mise en application pleinement efficace du règlement sur la traçabilité et les résultats concrets des actions du contrôle environnemental sur la disposition illégale prendront plusieurs mois.

Le délai avant la mise en place du règlement semble également être problématique notamment pour les organismes municipaux qui ont déjà adopté leurs budgets pour l'année à venir. L'augmentation des coûts associés à la mise en place d'un tel règlement requiert un délai suffisant pour laisser la possibilité à l'ensemble des acteurs impliqués de se préparer.

Enfin, pour assurer le bon fonctionnement de la redevance, il est important que des moyens d'accompagnement soient mis en place. Le guide de valorisation des sols mentionné par le MELCC devrait par exemple être disponible avant la mise en place d'un tel règlement, afin notamment que les moyens de valorisation soient pris en compte dans les appels d'offres publiques.



4. Préciser certains articles du règlement

De manière générale, Réseau Environnement est favorable au principe d'une redevance pour les sols contaminés afin de favoriser la valorisation et le traitement des sols excavés. Il est également important de souligner la volonté de la part du ministère de contrer l'exportation des sols en Ontario avec la mise en place d'une redevance de 10\$ par tonne sur tous les sols qui quittent la province. Le règlement est bien pensé et quelques bonifications devraient permettre d'enlever toute ambiguïté.

Voici des suggestions de modification à apporter pour clarifier certains articles du règlement :

➤ Ajouter une définition de la « valorisation »

Il n'y a aucune définition du concept de valorisation dans la proposition de règlement. Il serait pertinent d'ajouter la définition selon le MELCC pour éviter toute ambiguïté, notamment sur le fait que l'utilisation d'un sol BC comme matériel de recouvrement est considéré comme de la valorisation et non de l'enfouissement.

➤ Articles 5 et 6

Ajouter la possibilité d'inclure tout autre projet de valorisation autorisé par le MELCC. Cela laissera ainsi la place à de nouvelles alternatives de valorisation qui pourraient être développées après la mise en application du règlement.

➤ Article 5 alinéa 2

Nous suggérons de préciser que c'est un lieu de traitement au Québec afin d'encourager le marché local et d'éviter une interprétation à l'avantage des centres de traitement de sols à l'extérieur du Québec.



Conclusion

En terminant, Réseau environnement appuie le ministère dans sa volonté de promouvoir la valorisation des sols contaminés. Toutefois, l'atteinte de cet objectif avec comme seul moyen la mise en place d'une redevance risque de ne pas apporter les résultats escomptés. Pour que les objectifs soient atteints, il est important que d'autres mesures soient prises avant l'entrée en vigueur d'une telle redevance.

Il faudrait dans un premier temps favoriser d'autres débouchés pour les sols contaminés. Ainsi, les promoteurs auront des alternatives à l'enfouissement. Ensuite, il faudrait s'assurer que la traçabilité est étanche et adéquatement appliquée pour permettre un contrôle réel de la gestion des sols. Cela permettra d'éviter la mise en place d'un marché parallèle. De plus, nous suggérons de revoir certaines parties du règlement afin de clarifier les articles 5 et 6, ainsi que d'ajouter une définition de la valorisation.

Enfin, Réseau Environnement renouvelle sa disponibilité pour poursuivre les démarches en cours et approfondir les réflexions sur la redevance et la saine gestion des sols à l'échelle du Québec.



Références

FAO. (2015). *Les sols sont une ressource non renouvelable*
<https://www.fao.org/documents/card/en/c/152407be-e56a-4f02-b46d-af3576ee936c/>

MELCC. (2022). *Projet de règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés.*
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/consultation-projet-redevances-traitement-valorisation.htm>

EAU

MATIÈRES
RÉSIDUELLES

SOLS ET EAUX
SOUTERRAINES

BIODIVERSITÉ

AIR,
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
ET ÉNERGIE



Réseau Environnement

295, Place d'Youville
Montréal (Québec) H2Y 2B5
514 270-7110
www.reseau-environnement.com
info@reseau-environnement.com

